

SCOT de Chartres Métropole

Synthèse des échanges de la réunion publique du 12/06/2018 à la Chambre d'Agriculture à Chartres

Présentation des enjeux du diagnostic et des axes du projet de PADD du SCoT

Mathieu BESNIER / EAU - 21/06/2018

Contexte et objectif de la réunion

Introduite par le Président de Chartres métropole, cette première réunion publique a été l'occasion de présenter à la population les grands enjeux du diagnostic et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le présent compte-rendu résume les principales remarques du public et les réponses apportées par la Collectivité.

Points abordés

- **Commerce**

S'agissant du développement commercial, la principale remarque concerne le projet d'aménagement du Plateau Nord-Est.

Le Président rappelle en premier lieu qu'il s'agit avant tout d'un projet d'aménagement urbain, celui de la requalification du quartier de la Madeleine, visant à désenclaver les 9 000 habitants de ce quartier dont la qualité du cadre de vie s'est détériorée ces dernières années.

Le périmètre initial de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) vient d'être réduit en vue d'exclure du projet global une partie du quartier de La Madeleine. Il s'agit de dissocier le réaménagement du quartier, et notamment la création d'un nouveau mail commercial de proximité, du projet de transfert du pôle commercial actuel, prévu de l'autre côté de l'avenue Jean-Mermoz.

- **Parc résidentiel**

Sur les enjeux liés à l'habitat, les échanges ont porté sur les logements inoccupés et la problématique de leur réhabilitation en vue d'une remise sur le marché, particulièrement dans le centre-ville de Chartres.

Le Président a indiqué que la résorption de la vacance est un enjeu fort de la politique de l'habitat de l'agglomération. La vacance résidentielle est estimée à près de 1 600 logements à l'échelle de la seule ville de Chartres, dont une grande partie en cœur de ville. L'agglomération s'attachera à étudier la localisation de ces logements vacants, dont l'essentiel est situé en cœur de ville, au-dessus des locaux commerciaux, et travaillera à la reconquête auprès des commerçants des étages aujourd'hui inaccessibles des immeubles du centre-ville.

Le programme « Action cœur de ville » porté par le Gouvernement et auquel la ville de Chartres est éligible (comme Dreux et Nogent-le-Rotrou dans le département), devrait permettre de faciliter la résorption de la vacance résidentielle dans l'hyper-centre de Chartres.

- **Mobilité**

Des questions ont été posées sur les projets du pôle gare et de l'A154 ainsi que sur les mobilités douces.

Dans un contexte où les évolutions technologiques impactent les mobilités quotidiennes de demain, le Président précise que l'agglomération étudie actuellement les possibilités de mise en place de nouveaux services de mobilité, en lien avec les différents acteurs concernés : Etat, Région, Département, SNCF,...

L'historique des deux principaux projets à l'œuvre en matière d'infrastructures de déplacement que sont la mise en concession autoroutière de la Nationale 154 et le pôle gare a été explicitée.

S'agissant du transport ferroviaire, la SNCF consacre beaucoup de moyens pour doter Chartres de lignes et d'équipements correspondant au rôle historique du territoire, à savoir sa position au centre d'une étoile dont les branches ferrées sont en voie de modernisation : Chartres-Paris, Chartres-Tours via Voves, Chartres-Courtalain. Il est également rappelé que d'autres tronçons ferrés sont inutilisés (Chartres-Auneau, Chartres-Gallardon, Chartres-Dreux) et que le SCoT devra veiller à les préserver pour permettre à l'avenir, en fonction des évolutions technologiques, de faire rouler dessus des voitures plus légères appelées tram-train. Concernant la ligne Chartres-Voves, alors qu'elle reste peu fréquentée jusqu'à présent, l'enjeu réside dans la réalisation d'un barreau ferré à hauteur de Voves permettant de rejoindre Tours, capitale régionale universitaire. Cette ligne permettra aussi à une échelle élargie d'irriguer Châteaudun et Bonneval et donc de conforter la ligne Paris-Châteaudun Tours.

Concernant l'autoroute A154, l'enjeu est important pour les entreprises et les actifs du territoire, alors qu'actuellement l'Eure-et-Loir est le seul département de la région Centre-Val-de Loire à ne pas être correctement relié à la capitale régionale par le fer et / ou par l'autoroute.

Sur les mobilités douces, le Président a précisé que l'agglomération travaillait, dans la continuité de son Plan Vert, à la poursuite du développement des voies cyclables sur le territoire, aussi bien au sein du pôle urbain que dans les communes plus éloignées. Des réflexions sont également menées pour l'articulation de ce réseau de mobilités douces avec les grands itinéraires traversant le territoire (ex la Véloscénie).

Prochaines étapes du calendrier

Le second semestre 2018 conduira aux travaux sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), outil de mise en œuvre du projet politique qu'est le PADD, en définissant des objectifs juridiquement opposables aux documents d'urbanisme locaux.

À l'issue de ces réflexions menées par les élus de l'agglomération, une nouvelle réunion publique sera organisée au cours du dernier trimestre de l'année.